

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-203** **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2024, le jeudi 12 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**

**Date de convocation : jeudi 5 décembre 2024 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE**

**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 61 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 70**

***Etaient présents et ont pris part au vote :*** Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

***Etaient excusés et ont donné pouvoir :*** Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Patricia GRIMAL (à Liliane FALCON), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Viviane VAUDRAY (à Emilie CHARMET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Fabrice VENET (à Jean-Louis GUYADER), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

***Etaient excusés et suppléés :*** Max ORSET (par Philippe DEYGOUT), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

***Etaient excusés :*** Dominique DELOFFRE, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Marie-Claude REGACHE, Daniel BEGUET.

***Etaient absents :*** Sylvie SONNERY, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Jean ROSET.

**Objet : Prorogation du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain 2019 – 2025 et engagement à élaborer le prochain**

VU l'avis favorable de la commission habitat, logement, Politique de la ville du 17 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2024 ;

M. Bernard PERRET, vice-président, rappelle que le Conseil communautaire a approuvé et arrêté notre Programme Local de l'Habitat actuel en date du 11 avril 2019 pour une durée de 6 ans.

Le Programme local de l'Habitat fixe les objectifs et les actions permettant à la Communauté de communes et aux communes qui la composent de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes les catégories de la population et à favoriser la mixité sociale en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales. Il assure la cohérence de la programmation en logements et sa répartition équilibrée sur le territoire, tout en servant de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat.

Afin de réaliser notre prochain Programme Local de l'Habitat, il convient de faire un bilan de nos politiques Habitat actuelles, du PLH en cours et de définir les orientations du prochain. Cela commencera prochainement avec la mission d'évaluation de nos politiques Habitat que nous avons décidé de réaliser. L'objectif est d'approuver et d'arrêter notre prochain PLH fin 2025.

Ainsi, nous souhaitons proroger notre PLH actuel le temps de ces études et de l'élaboration du suivant afin d'établir une continuité dans nos politiques Habitat.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de prorogation du Programme Local de l'Habitat pour une durée maximale de 2 ans.
- ENGAGE l'élaboration du prochain Programme Local de l'Habitat.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer toutes les dispositions administratives et financières pour assurer l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 décembre 2024  
Publiée le 17 DEC. 2024*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

